

LaLettre municipale

P1 / Fête nationale

P2 / Informations municipales

P3 / Informations municipales (suite)
C.C.A.S

P4 / Les Mercredis de Codognan

Retour sur la Fête nationale



Crédit photo : Mairie

INFORMATIONS MUNICIPALES



Extension de l'interdiction de fumer dans les lieux publics

Par décret du 27 juin 2025, le code de la santé publique a été modifié. L'interdiction fumer dans les lieux publics a été étendue.

A compter du 1^{er} juillet 2025, la commune de Codognan est impactée par les obligations suivantes :

Interdiction de fumer :

- dans les espaces non couverts des établissements destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement des mineurs, dans un rayon de 10 mètres à partir des accès publics des lieux concernés, pendant les heures d'ouverture ;
- dans les espaces non couverts des bibliothèques et des équipements sportifs, dans un rayon de 10 mètres à partir des accès publics des lieux concernés, pendant les heures d'ouverture ;
- dans les parcs et jardins publics.

Horaires d'été - Juillet/Août

Les services administratifs seront ouverts les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00, les mardis et jeudis de 8h30 à 12h00.

Collecte des végétaux et des encombrants

Reprise de la collecte des végétaux le lundi 1^{er} septembre.

Reprise de la collecte des encombrants, sur rendez-vous au 04.66.35.03.07 ou par mail : mairie@codognan.fr, le lundi 8 septembre.

Parcours de santé - Mini-golf

Vous souhaitez passer un bon moment en famille ou entre amis, le matériel (clubs, balles, feuilles de score) est à louer auprès du Tabac-Presse « Les Galeries » au prix de 5 € pour 4 personnes.



La Poste - Boîte aux lettres de rue

Dans un contexte de baisse du courrier, les boîtes aux lettres de rue : rue de la Verrerie et rue du Stade sont retirées.



Le 17 juillet dernier, le premier atelier du programme Agrivair Garrigues a été lancé par la société Nestlé Waters France en présence des élus, représentants du territoire, partenaires techniques et associations.

Ce programme a pour objectif la protection et la préservation des ressources eau et écosystèmes du territoire, berceau des marques Perrier et Maison Perrier.



C.C.A.S



Mercredi 6 août – 9 heures : « Brunch de l'été » - Maison du Peuple

Mardi 12 août – 9 heures : « Brunch de l'été » - Maison du Peuple

Mercredi 13 août – 9 heures : « Brunch de l'été » - Maison du Peuple

Vendredi 22 août – 9 heures 30 : P'tit déj de l'été – Parcours de santé

Mardi 26 août – 9 heures 30 : P'tit déj de l'été – Parcours de santé

Jeudi 28 août – 9 heures 30 : Scrapbooking « été » - Maison du Peuple

Les inscriptions sont à effectuer auprès de Géraldine au 07.57.53.03.60.

**Lundi 1^{er} septembre à 14 heures à la Maison du Peuple
Réunion d'information et d'inscription pour la marche active**



ARTISANS, PRODUCTEURS & CRÉATIONS LOCALES
BUVETTE, GOURMANDISES & COQUILLAGES
MUSIQUES ÉLECTRIQUES ET COLORÉES

ACCÈS GARE DE VERGÈZE-CODOGNAN

Place de la République
Mercredi
20 AOUT



Mercredi
27 Aout